

**Comité des études**  
**Séance du 9 mars 2026**

**Compte-rendu n°6**

**Collège A :**

M. Thémistoklis APOSTOLIDIS, Mme Anne BALANSARD, Mme Núria GALA, Mme Sabine LUCIANI, Mme Sara GREAVES

**Collège B :**

Mme Carine FERRADOU, M. Antoine GRANDCLEMENT, Mme Odile THUILIER.

**Collège IATSS :**

M. GASTIGAR Arnaud, M. Rémy GRANGE

**Collège Usagers :**

Aucun représentant

**Excusés et Excusés représentés par procuration :**

Mme Sabine LUCIANI à partir de 11h (procuration à M. Thémistoklis APOSTOLIDIS), M. Sébastien GADAL (procuration à M. Antoine GRANDCLEMENT), M. Vincent LAPERRIÈRE (procuration à M. Antoine GRANDCLEMENT), M. Philippe VITALE (procuration à Mme BALANSARD), Mme Nadia MESLI (procuration à Mme Núria GALA), M. Fabien GIRANDOLA (procuration à M. Thémistoklis APOSTOLIDIS), Mme Olga LIZZINI (procuration à Mme BALANSARD)

**Total membres élus présents ou représentés : 16**

**Étaient présents - Invités permanents :** Mme Isabelle BAUMANN, Mme DINTRICH Marine, Mme Krisztina UTASI, Mme VIEU, Mme SAUNIER.

**Étaient présents - Directeurs et représentants de départements :** M. PINCHOT, Mme Christine GRAZIANI, Mme COTTENET, Mme FERNANDEZ, Mme AURIGNY.

**Étaient excusés sans procuration :** Mme Laurène CICCOLINI, Mme Catherine DAVID.

### Ordre du jour

#### 1. Points d'information

##### **1.1. Actualités DREAM-U**

##### **1.2. Événementiel : retour des Salons et JPO**

##### **1.3. Capacités d'accueil – ECandidat**

##### **1.4. Diplômes d'établissement : présentation des documents de cadrage**

- Modalités de contrôle des connaissances (M3C), Calendrier de mise en œuvre, Cartographie

#### 2. Points soumis à validation

##### **2.1. Validation du compte rendu du Comité des études du 6 janvier 2026**

##### **2.2. Modification de l'Offre de Formation (MOF)**

## 1. Projet DreamU : bilan et perspectives

Núria Gala, directrice adjointe à la formation, ouvre la séance avec un point d'information sur le projet DreamU (Dessine ton parcours vers la réussite), projet financé dans le cadre de l'appel à projets PIA3 et porté par l'université depuis 2018. Ce projet, désormais dans sa phase finale, a permis de déployer différents dispositifs destinés à améliorer la réussite étudiante et à soutenir l'innovation pédagogique au sein des composantes.

Un bilan des actions menées a été présenté lors d'une réunion organisée le 31 janvier. Les dispositifs mis en place ont concerné à la fois l'accompagnement des étudiants et le soutien aux équipes pédagogiques.

Le projet a permis de financer plusieurs postes d'accompagnateurs pédagogiques. Trois personnes ayant contribué au projet ont quitté leurs fonctions en 2024 (Clarisse Nabet, Sylvie Gastineau, Magali Bufferne). Depuis septembre 2025, Marine Dintrich occupe un poste d'accompagnateur pédagogique et développe un certain nombre d'actions (cf. diaporama et paragraphe suivant). Par ailleurs, un nouvel accompagnateur pédagogique, Thomas Vidal, rejoindra la composante en avril 2026.

Marine Dintrich intervient notamment dans les unités d'enseignement dédiées au projet professionnel et à l'orientation (PPO), où elle accompagne les enseignants et les étudiants dans la réflexion autour des parcours professionnels. Cet accompagnement prend parfois la forme de co-interventions en cours, notamment pour aider les étudiants à préparer leurs candidatures en master, à travailler leurs CV et leurs lettres de motivation, en particulier pendant les périodes de candidature. Elle intervient également dans l'expérimentation d'un portfolio étudiant qui s'inscrit dans un programme national. Ce dispositif est actuellement en évolution et devrait être remplacé par un nouvel outil appelé Cofolio.

Par ailleurs, un travail a été mené avec plusieurs enseignants-chercheurs dans le cadre des unités d'enseignement consacrées à la transition écologique et au développement soutenable (TEDS). Un événement de valorisation des travaux étudiants est prévu le 14 avril prochain, avec une présentation de posters réalisés par les étudiants ainsi que la projection d'un film produit dans le cadre d'un projet mené en arts plastiques.

L'accompagnement au label *Hybrid'amU* constitue un autre volet important de son activité. Ce label vise à reconnaître les cours dont les ressources pédagogiques sont bien structurées et accessibles sur la plateforme Ametice. L'objectif est de garantir que les étudiants disposent de l'ensemble des informations nécessaires au suivi du cours, même en cas d'absence. L'accompagnatrice pédagogique aide les enseignants qui le souhaitent à préparer leur dossier et à vérifier que les critères nécessaires à l'obtention du label sont remplis. Une fois validé par le CIPE, le label est ensuite soumis au vote en CFVU. Il ne s'agit pas de transformer les cours en enseignements à distance, mais plutôt de valoriser

les pratiques pédagogiques qui facilitent l'accès aux ressources et l'organisation du travail étudiant.

Plusieurs projets sont en cours de développement. L'un d'eux concerne la création d'un module de **sensibilisation au handicap destiné aux étudiants**. Ce module, initié par la vice-présidence en charge du handicap, est en cours de digitalisation et devrait être disponible à la rentrée 2026. Une réflexion est également engagée autour de certaines **pratiques pédagogiques innovantes**, notamment lorsque les étudiants sont amenés à réaliser des enquêtes de terrain. Dans ce contexte, des questions se posent notamment sur les aspects assurantiels et le cadre institutionnel de ces activités.

Le chantier le plus important concerne toutefois la **réorganisation du tutorat au sein de la composante**. Un travail de diagnostic est actuellement mené afin de mieux comprendre la manière dont ce dispositif fonctionne réellement. Des entretiens ont été réalisés avec plusieurs tuteurs afin d'identifier leurs besoins et les difficultés rencontrées. Les premiers retours mettent en évidence des problèmes d'organisation et de mobilisation des étudiants, certaines séances de tutorat étant parfois peu fréquentées. L'objectif est de mieux structurer le dispositif, de clarifier les modalités d'intervention des tuteurs et de mettre en place une formation spécifique. Cette formation pensée en asynchrone devrait devenir obligatoire à partir de la rentrée 2026. L'ambition est de mieux cibler les étudiants en difficulté, notamment à partir des résultats des tests de positionnement, et d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à ce dispositif.

---

## 2. Vie étudiante et actions d'orientation

Plusieurs événements récents ont rencontré une forte fréquentation :

- **Salon de l'Étudiant (janvier),**
- **Salon des Masters,**
- **Journées portes ouvertes.**

Odile Thuilier, directrice adjointe à la vie étudiante, explique que ces manifestations ont rencontré une forte fréquentation et constituent des moments importants pour informer les étudiants et les lycéens sur l'offre de formation. Elles permettent également d'échanger directement avec les équipes pédagogiques et de présenter les poursuites d'études possibles, en particulier pour les étudiants de troisième année de licence. Une réflexion est actuellement menée afin d'améliorer la cohérence de l'information diffusée lors des différents événements d'orientation, qu'il s'agisse des salons, des journées portes ouvertes ou des interventions dans les lycées, afin que les étudiants et leurs familles puissent accéder plus facilement aux informations nécessaires. Une réflexion

est en cours pour mieux coordonner l'information donnée lors des différents événements (salons, lycées, JPO) afin d'assurer une cohérence des messages.

Suite à des retours de cette année, il est proposé que les prochaines JPO aient lieu un samedi et si possible en décembre.

---

### **3. Capacités d'accueil et accès aux formations**

Les équipes pédagogiques de la licence de psychologie, ainsi que celles de la licence Arts de la scène ont signalé des difficultés à encadrer un nombre trop important d'étudiants. Afin de réguler les effectifs, il a été décidé de **fermer l'accès à ces formations via la plateforme eCandidat pour les candidats externes en deuxième et troisième année** en présentiel comme en enseignement à distance. Cette décision a été validée en conseil d'UFR du 5 février compte tenu du calendrier des candidatures (ouverture d'eCandidat).

Une procédure spécifique a toutefois été mise en place pour permettre aux étudiants issus du DEUST théâtre de candidater en troisième année de licence Arts de la scène, afin de maintenir la continuité des parcours pour ces étudiants.

---

### **4. Diplômes d'établissement (DE)**

**La campagne annuelle de modification des DE est actuellement en cours et les demandes doivent être transmises avant le 20 mars** pour un passage au comité des études prévu le 30 mars. Les modifications attendues devraient rester limitées cette année, la majorité des restructurations ayant déjà été effectuée l'an dernier lors du passage au système BCC. Certaines évolutions pourraient néanmoins concerner la préparation au CAPES ou la création de diplômes d'établissement permettant de regrouper certaines unités d'enseignement surnuméraires.

Marion Vieu, chargée de mission Diplômes d'Etablissement a présenté des documents de cadrage élaborés pour clarifier les procédures. Il s'agit d'un calendrier pour les candidatures, un schéma pour la gestion administrative des diplômes d'établissement et, enfin, une proposition de Modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C).

Plusieurs difficultés avaient été identifiées ces dernières années, notamment liées aux délais de candidature et aux inscriptions tardives qui pouvaient intervenir alors que les cours avaient déjà commencé. Ces situations posaient également un problème pour les étudiants en reprise d'études ou pour ceux qui devaient engager des démarches de financement.

Afin d'améliorer la lisibilité du dispositif et de faciliter les procédures administratives, un calendrier harmonisé a été proposé. Pour les diplômes d'établissement débutant en

septembre, l'ouverture des candidatures sur eCandidat est désormais prévue début février, avec une fermeture mi-mai. Les responsables de formation disposent ensuite d'un délai jusqu'à la fin du mois de mai pour examiner les dossiers et rendre leurs avis, ce qui permet d'ouvrir les inscriptions administratives dès le début du mois de juin.

Deux situations particulières ont néanmoins été prévues. Dans le cas où le nombre de candidatures serait insuffisant, il sera possible de rouvrir la plateforme eCandidat pendant un mois supplémentaire. Par ailleurs, si une candidature tardive se présente, par exemple en septembre, elle pourra être examinée de manière exceptionnelle par le responsable du diplôme en dehors de la procédure classique. Pour les diplômes d'établissement dont la formation débute en janvier, l'ouverture des candidatures intervient également en février mais la période de candidature est prolongée jusqu'au mois d'octobre afin de tenir compte du démarrage plus tardif des enseignements. Les mêmes possibilités d'adaptation sont prévues dans ces situations.

- 
5. VOTE du compte rendu du précédent CE, en date du 06/01/2026 (prise en compte d'une coquille de forme signalée par N. Mesli par mail) :

**2 abstentions ; 14 votes POUR**

---

## **6. Campagne de Modification de l'Offre de Formation (MOF)**

Núria Gala annonce en préambule que, bien que les responsables institutionnels aient annoncé une campagne « minimale », les modifications à examiner pour cette campagne 2026 restent nombreuses. Le calendrier est contraint : les propositions de modification ont été transmises pour expertise puis vérification par les cellules de modélisation et formation. Ce travail doit être fait avant la réunion du comité des études, puis le conseil d'UFR de jeudi 12 mars.

Le cadre de cette campagne reste similaire à celui de l'année précédente : les modifications doivent majoritairement se faire à moyens constants, sans ressources supplémentaires. Deux exceptions sont toutefois mentionnées. La première concerne l'ouverture de formations en alternance. Trois diplômés ont formulé cette demande et, compte tenu de la priorité donnée à ce dispositif – notamment pour développer des ressources propres –, un accompagnement particulier est envisagé. La seconde exception concerne la préparation aux concours du CAPES : certaines mentions ont demandé des unités d'enseignement supplémentaires pour soutenir cette préparation, ce qui implique un ajustement des moyens (rééquilibrage avec les heures déployées dans le master M2E, ex-MEEF).

Les demandes de modification doivent s'inscrire dans cinq catégories définies par le cadrage :

1. La correction d'erreurs manifestes dans la construction des formations ayant un impact sur la réussite des étudiants ;
2. L'ouverture à l'alternance ;

3. Les adaptations imposées par des évolutions réglementaires, notamment la préparation au CAPES ou la clarification de l'intitulé des unités d'enseignement TEDS dans les licences ;
4. Les modifications liées à des projets structurants ;
5. Les modifications liées à des coopérations internationales (aucune demande ne relève de ces deux dernières catégories).

Le bilan de la campagne montre que **24 mentions de licence, 12 mentions de master et deux unités d'enseignement du catalogue en Civilisation/Lansad** ont déposé des demandes de modification. La plupart des ajustements concernent des changements réglementaires (relatifs aux changements d'intitulés TEDS et préparation au CAPES) ainsi que quelques demandes d'ouvertures en alternance (masters de Géographie et de Sciences de l'Education et la Formation).

Un tableau récapitulatif des licences est présenté. La majorité des dossiers est conforme aux critères techniques et au cadrage fixé. Certains cas nécessitent une attention particulière et feront l'objet de discussions au sein du comité. Núria Gala propose qu'un vote à part soit mis en place pour ces cas particuliers, les membres du comité valident cette proposition.

Avant d'entamer la révision de l'ensemble de demandes, Núria Gala signale que certaines expertises attendues n'ont pas été rendues dans les délais. Or la préparation d'un comité des études consacré à l'offre de formation demande un travail conséquent d'analyse et de coordination. Les membres ayant respecté les délais sont remerciés pour leur contribution. Elle remercie également le travail de vérification technique de Krisztina Utasi et Marine Dintrich (en remplacement de Laurène Ciccolini, malade).

Points de vigilance intégrés au vote global :

Mentions L	Demande de MOF	Bilan évaluations comité études du 9/3/2026
LLCER Allemand	Création de 2 UE surnuméraires (à choix), renforcement disciplinaire	Préconisation : 60 HETD au lieu de 66 HETD
LLCER Espagnol	pour préparation CAPES S5 et au S6	Préconisation : 60 HETD au lieu de 72 HETD
LLCER Chinois	Demande de changement d'intitulés d'UE en licence 2 et licence 3.	Les modifications d'intitulé (hormis TEDS) ne sont pas justifiées en détail si ce n'est l'objectif d'une meilleure lisibilité et semblent donc hors cadrage. L'argumentaire n'identifie pas de difficultés spécifiques pour la réussite étudiante.
Psychologie	Demande d'heures supplémentaires	L'argumentaire fait valoir des erreurs de calcul au moment de la création de la maquette. Des demandes pour l'aide à la réussite étudiante sont également pointées. Cependant, le total des demandes, au vu des effectifs de la licence, atteint plus de 800 HETD supplémentaires, ce qui n'est pas conforme au cadrage (les demandes devant être maintenues, autant que possible, à de moyens constants)

<b>Mentions L</b>	<b>Demande de MOF</b>	<b>Bilan évaluations comité études du 9/3/2026</b>
Licences Trilingues	Demande de pouvoir suivre les UE de didactique de FLE au lieu de la LV3	Cette demande de MOF ne correspond à aucun point du cadrage. De plus, elle pose problème au niveau de la mention LLCER en proposant les UE FLE au choix parmi les UE de langue C. La Licence LLCER Trilingue implique trois langues vivantes étrangères, ce qui n'est pas le cas des UE de didactique de FLE. La demande d'ajout d'un BCC intensif ne relève pas du cadrage.
Sciences du Langage	Demande que les UE PPO en L3 soient taguées TEDS	L'idée d'intégrer les cours de TEDS à l'UE "Projet professionnel et orientation" en S6 est très bien argumentée et paraît excellente. Cependant, cette solution n'est pas conforme au cadrage d'ALLSH (pas de TEDS dans le BCC1) et oblige à identifier les deux UE de PPO en TEDS (puisque les UE de PPO sont à 2 ECTS et l'UE TEDS doit avoir 3 ECTS). En débat, des collègues élus signalent que toutes les mentions ont fait des efforts pour faire 'rentrer' l'UE TEDS dans le bloc 2 ou 3 comme le cadrage le stipulait.

<b>Mentions M</b>	<b>Demande de MOF</b>	<b>Bilan évaluations comité études du 9/3/2026</b>
Master Géographie, parcours Géomatique et modélisation spatiale (GMS)	Ouverture à l'alternance, demande de +108 HETD	Demande justifiée par les exigences du territoire et attractivité ; TIGER ; réseau territorial
Master Géographie, parcours Territoires société aménagement (TSA)	Ouverture à l'alternance, demande de +108 HETD	Demande justifiée par les exigences du territoire et attractivité ; TIGER ; réseau territorial
Master Sciences de l'éducation et de la formation, parcours Chargé de mission en évaluation	M2 : passage en apprentissage : ajout de +21 HETD pour arriver à 402h	L'ouverture à l'alternance est une priorité de la faculté ALLSH ; pour atteindre les 402 heures requises (21 HETD manquantes), des moyens seront mobilisés.
Master Sciences de l'éducation et de la formation, parcours responsable de formation	Parcours RF présentiel : Redistribution des heures CM/TD : augmentation de 21 HETD	Master déjà en alternance : besoin de redistribution d'heures CM/TD pour permettre l'intervention de professionnels extérieurs : + 21 HETD

<b>Mentions M</b>	<b>Demande de MOF</b>	<b>Bilan évaluations comité études du 9/3/2026</b>
<b>Master Cinéma</b>	M1 : ouverture d'un 2ème groupe TD pour 2 UEs : - Méthodologie du projet de recherche ou de film (+12HETD) - Atelier de spécialisation 1 : (+30 HETD)	Il s'agit d'une erreur de construction : les 2 parcours requièrent des contenus et méthodes pédagogiques différents pour ces UE. Un groupe unique ne permet pas de dispenser les enseignements adaptés à chaque spécialisation. La correction est indispensable à la cohérence de la formation. La création des groupes supplémentaires (...) induit une augmentation des heures à hauteur de 42 HETD et donc un dépassement de l'enveloppe.
<b>Master LEA</b>	Création de groupes en M2, S9 de coréen de spécialité 3 (+ 24 HETD) + chinois de spécialité 3 (+ 24 HETD)	Demande d'un volume de 48h TD pour financer les deux enseignements mentionnés afin de corriger l'erreur identifiée dans la construction de l'offre de formation. Manque de précision pour évaluer la justification de la demande sur le plan pédagogique.

<b>Catalogue</b>	<b>Demande de MOF</b>	<b>Bilan évaluations comité études du 9/3/2026</b>
Hindi	Modification d'intitulés de 6 UE	Ces demandes paraissent parfaitement justifiées et nécessaires.
Grec Moderne	Augmentation du volume horaire des 6 UEs de langue : 30 HETD actuellement à 36 HETD (6 UEs x 6h)	L'année dernière, le volume horaire des trois UE de civilisation (36 heures de CM initialement, pour chacune d'elles) a basculé entièrement en TD ce qui s'est répercuté sur la diminution effective des heures. En tenant compte qu'il s'agit alors de basculer les heures dans les 3 UE demandées, il est tout à fait envisageable de procéder à l'augmentation du volume horaire des UE de langue.

### **Résultats des votes :**

<b>Objet du vote</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Vote général – Licences	14	2	0
<b>Licence LLCER / ne pas intégrer les UE FLE – LV3 dans le parcours trilingue</b>	8	0	8
<b>Licence Sciences du langage – Intégration de la TEDS dans les UE PPO du BCC1</b>	5	6	5
Vote général – Masters	16	0	0
<b>Master Cinéma audiovisuel – +42 HETD</b>	4	9	3
<b>Master LEA – +48 HETD pour coréen et chinois de spéc.</b>	4	9	3
Catalogue - LANSAD / CIVI	16	0	0

Séance levée à 12h15. Compte rendu établi par Marine Dintrich, relu par Núria Gala.